



Extrait carte de croisière ENR 6.2 édition 3/2021

ACTIVITÉ

A l'occasion des cérémonies commémoratives du 14 juillet 2021, une zone interdite (ZIT DPSA Paris) et sept zones réglementées (ZRT 1, 2, 3, 4, PO ALPHA, PO BRAVO et LIFT DOWN) sont mises en œuvre à titre temporaire pour permettre:

- le défilé et sa répétition (ZRT 1, ZRT 2) ;
- la mise en place et la dispersion du défilé et de sa répétition (ZRT 3, ZRT 4 et ZRT LIFT DOWN) ;
- la mise en œuvre du dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) pour protéger les cérémonies du 14 juillet 2021 (ZIT DPSA PARIS, ZRT 2, ZRT LIFT DOWN, ZRT PO ALPHA et ZRT PO BRAVO).

Tous les horaires mentionnés dans ce SUP AIP sont en UTC.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ (UTC)

Validation et répétition :

ZIT DPSA PARIS et ZRT 1, ZRT 2, ZRT 3 et ZRT LIFT DOWN actives les 8, 9, 12 et 13 juillet :	1130 - 1530
ZRT 4 active les 8, 9, 12 et 13 juillet :	1100 - 1530
ZRT PO ALPHA et PO BRAVO activables les 8, 9, 12 et 13 juillet :	1130 - 1530

Annulation possible de l'ensemble des zones d'un ou plusieurs jours par voie de NOTAM.

Cérémonies le 14 juillet 2021 :

ZIT DPSA PARIS active :	0600 - 1230
ZRT 1 active :	0600 - 1100
ZRT 2 active :	0600 - 1230
ZRT 3 active :	0600 - 1100
ZRT LIFT DOWN active :	0600 - 1100
ZRT 4 active :	0530 - 1100
ZRT PO ALPHA activable :	0600 - 1230
ZRT PO BRAVO activable :	0600 - 1230

INFORMATION DES USAGERS

RAKI (CDC de Cinq Mars La Pile) :	143.550 MHz, 317.500 MHz
Paris CTL :	124.850 MHz, 128.875 MHz, 135.405 MHz, 135.550 MHz
Paris INFO :	126.100 MHz, 129.625 MHz
De Gaulle APP :	119.850 MHz
Orly APP :	123.875 MHz, 127.750 MHz

STATUT

ZIT DPSA PARIS : zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

ZRT 1, 2, 3, 4, PO ALPHA, PO BRAVO et ZRT LIFT DOWN : zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, et se substituent aux portions de zones réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT et la ZIT par les organismes gestionnaires.

CAG : dans les parties de la ZRT qui coexistent avec les espaces aériens, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens précités.

ORGANISMES GESTIONNAIRES

ZIT DPSA PARIS, ZRT 1, 2, PO ALPHA et PO BRAVO : CDC de Cinq-Mars-la-Pile (Tél : 02.47.96.28.63 ou 02.47.96.30.00) ou, en cas d'indisponibilité technique, CDC de remplacement.

ZRT 3 et 4 : ESCA (Escadron des Services de la Circulation Aérienne) de Villacoublay ou en cas d'indisponibilité, ESCA d'Orléans.

ZRT LIFT DOWN : EACA (Élément Air de Contrôle de l'Aéroport Roissy CDG) ou CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) en remplacement.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT DPSA PARIS

Limites latérales

Cercle de 8,1 NM (15km) de rayon centré sur 48°51'30"N - 002°20'30"E
à l'exclusion des zones interdites LF-P23, LF-P25 et LF-P47.

Limites verticales

SFC – FL085

ZRT 1	ZRT 2	ZRT 3
<p><u>Limites latérales</u> 49°11'26" N 000°51'03" E 49°16'58" N 001°13'09" E 49°23'00" N 001°27'30" E 49°30'10" N 001°38'29" E 49°29'15" N 001°46'00" E 49°23'49" N 002°23'50" E 49°18'45" N 002°09'57" E 49°19'12" N 002°03'21" E 49°23'22" N 001°53'57" E 49°01'16" N 001°44'32" E 48°53'57" N 001°46'08" E 48°37'18" N 001°41'45" E 48°42'21" N 001°25'31" E 48°46'00" N 001°07'00" E 48°49'11" N 000°48'14" E 49°11'26" N 000°51'03" E</p> <p>à l'exclusion de la ZIT Evreux (Cf Sup AIP 072/21).</p> <p><u>Limites verticales</u> SFC – FL085</p>	<p><u>Limites latérales</u> 48°37'18" N 001°41'45" E 48°53'57" N 001°46'08" E 49°01'16" N 001°44'32" E 49°23'22" N 001°53'57" E 49°19'12" N 002°03'21" E 49°18'45" N 002°09'57" E 49°26'00" N 002°30'00" E 49°26'00" N 002°43'00" E 49°13'58" N 002°52'00" E 48°54'28" N 003°03'39" E 48°51'28" N 002°57'10" E 48°46'40" N 002°58'48" E 48°31'20" N 002°50'50" E 48°29'00" N 002°41'07" E 48°30'21" N 002°29'18" E 48°24'23" N 002°23'45" E 48°26'05" N 002°09'57" E 48°31'27" N 002°01'33" E 48°37'18" N 001°41'45" E</p> <p>à l'exclusion des zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LF-P 21, LF-P 23, LF-P 25, LF-P 46, LF-P 47, LF-P 52, LF-P 82, ZIT DPSA PARIS et LF-R 84 • des ZIT : Taverny, Creil, Villacoublay (Cf. Sup AIP 072/21) et Les Alluets (Cf. Sup AIP 066/21), • des ZRT "St-Cyr l'École" et "Montlhéry" (publiées par NOTAM), lorsqu'elles sont actives. <p><u>Limites verticales</u> SFC – FL085</p>	<p><u>Limites latérales</u> 48°17'50" N - 001°53'50" E 48°31'27" N - 002°01'33" E 48°26'33" N - 002°09'13" E 48°13'03" N - 002°01'32" E 48°17'50" N - 001°53'50" E</p> <p><u>Limites verticales</u> FL065 - FL085</p>
<p>ZRT 4</p> <p><u>Limites latérales</u> 48°38'34" N - 001°37'41" E 48°35'34" N - 001°47'39" E 48°23'56" N - 001°36'24" E 48°09'00" N - 001°49'40" E 48°09'00" N - 001°37'47" E 48°25'39" N - 001°24'22" E 48°38'34" N - 001°37'41" E</p> <p><u>Limites verticales</u> FL065 / FL085</p>	<p>ZRT PO ALPHA et BRAVO</p> <p><u>Limites latérales</u> 49°01'16" N - 002°09'12" E 49°04'04" N - 002°39'50" E 48°44'13" N - 002°45'48" E 48°41'26" N - 002°15'00" E 49°01'16" N - 002°09'12" E</p> <p><u>Limites verticales</u> ZRT PO ALPHA : FL205 / FL225 ZRT PO BRAVO : FL215 / FL225</p>	<p>ZRT LIFT DOWN</p> <p><u>Limites latérales</u> Cercle de 5 Nm de rayon centré sur : 48°51'30" N - 002°20'30" E</p> <p><u>Limites verticales</u> FL085/FL135</p>

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

- Dans le cadre du DPSA, les zones LF-TRA 10 C2 ou C3 (FR27) et/ou LF-TSA 8A ou B (FR29) seront activées au profit de la Défense :
 - les 8, 9, 12 et 13 : 1030-1630 (annulation possible d'un jour ou plusieurs jours par voie de NOTAM),
 - le 14 : 0500-1330
- Du 11 à 06h00 au 14 à 20h00, la ZRT "St Cyr l'École", publiée par voie de NOTAM, sera active au profit du dispositif hélicoptères de l'Armée de Terre participant au défilé aérien.
- Le 13 de 12h00 à 16h00, ainsi que le 14 de 05h30 à 13h00, la ZRT "Monthéry", publiée par voie de NOTAM, sera active en raison d'une activité d'aéronef sans équipage a bord au profit du Ministère des Armées.

CONDITIONS DE PENETRATION

	Les 8, 9, 12 et 13 juillet: de 11h30Z (11h00Z pour la ZRT 4) à 15h30Z	Le 14 juillet	
		Défilé aérien et DPSA de 06h00Z (05h30Z pour la ZRT 4) à 11h00Z	DPSA (ZRT 2, ZRT PO ALPHA, ZRT PO BRAVO et ZRT LIFT DOWN) de 11h00Z à 12h30Z
ZIT DPSA PARIS	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2)		
ZRT 1, 3, 4,	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2) Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (5)	ZRT 1, 3, 4 non actives	
ZRT 2	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2) Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (6)	CAG IFR, CAM I et CAM T : (1) CAG VFR et CAM V : (2) + (3) Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (6)	
ZRT PO ALPHA, PO BRAVO, LIFT DOWN	Contournement obligatoire		
Hors ZRT 1, 2, 3 et 4	Activités vélivoles suspendues : (4) Autres activités suspendues : (7)	Activités vélivoles suspendues : (4)	

Les usagers sont invités à prendre connaissance quotidiennement des NOTAM modificatifs ou complémentaires publiés.

Transpondeur mode 3/A et C obligatoire.

Toutes les activités (avec ou sans treuillage) d'aéromodélisme, de voltige, de parachutage, de planeurs et moto-planeurs, de parapentes (motorisés ou non), d'ULM sans transpondeur (mode 3/A et C), d'autogires, de dirigeables, de ballons (libres, captifs ou baudruches), de deltaplanes, et de tout autre appareil volant (motorisé ou non, habité ou non) sont suspendues.

(1) Suivre les instructions de l'organisme habituel de contrôle, toutefois, notamment pendant le défilé aérien et sa répétition ou pour des raisons de sûreté aérienne (DPSA) :

- des mesures spécifiques de régulation de débit pouvant aller jusqu'à la suspension temporaire des vols sont susceptibles d'intervenir sur les aérodromes de **PARIS CHARLES DE GAULLE (LFPG), PARIS ORLY (LFPO), PARIS LE BOURGET (LFPB), TOUSSUS LE NOBLE (LFPN), PONTOISE (LFPF), MELUN VILLAROCHE (LFBM) et BEAUVAIS (LFOB).**

Ces mesures annoncées par les approches de PARIS CHARLES DE GAULLE et de PARIS ORLY seront gérées de manière optimale par la C2A2, afin de rétablir au plus vite l'activité normale de ces aérodromes,

- des restrictions peuvent être apportées en temps réel pour satisfaire la demande des autorités militaires,
- des drones de l'armée de l'air et de l'espace peuvent évoluer dans la zone en coordination avec l'organisme ATS en charge.

(2) Pénétration interdite et contournement obligatoire, à l'exception des aéronefs assurant les missions suivantes et sur autorisation de la C2A2 dans les conditions décrites ci-dessous :

- missions urgentes d'assistance, de sauvetage, de sécurité publique dont l'exécution est incompatible avec le contournement de la ZIT et/ou ZRT,
- - missions au profit de la Défense.

Demande d'autorisation :

Le déclenchement des missions urgentes sera transmis par téléphone le plus tôt possible à la C2A2 afin d'obtenir une autorisation pour chaque vol. Les éléments suivants seront précisés :

- justification de l'intervention, type de mission. Pour les hélicoptères du SAMU non basés en Ile de France, le pilote précisera également le numéro de téléphone de la cellule de régulation du SAMU d'appartenance,
- nombre et type d'aéronefs,
- indicatif,
- terrain de décollage et d'atterrissage, itinéraires, altitude, horaires,
- code transpondeur utilisé (un code transpondeur pourra être imposé).

Une confirmation de chaque vol sera transmise à la C2A2, par téléphone, avant le décollage.

Un contact radio **obligatoire** sera maintenu durant tout le transit en ZIT ou ZRT.

Procédures ATS : respect impératif des procédures d'exploitation habituelles ; toutefois, notamment pendant le défilé aérien et sa répétition ou pour des raisons de sûreté aérienne (DPSA), des restrictions peuvent être apportées en temps réel pour satisfaire la demande des autorités militaires.

Ainsi, à l'exception des missions décrites ci-dessus, toutes les activités locales, les départs, les arrivées et les transits VFR sont suspendus sur tous les aérodromes, aéroports et hélistations situés en ZRT 1, ZRT 2 et ZIT DPSA PARIS:

Paris Le Bourget (LFPB), Paris Charles De Gaulle (LFPG), Paris Orly (LFPO), Paris Issy les Moulineaux (LFPI), Toussus Le Noble (LFPN), Lognes Emerainville (LFPL), Chelles le Pin (LFPH), Saint Cyr l'Ecole (LFPZ), Chavenay Villepreux (LFPX), Beynes Thiverval (LFPF), Enghien Moisselles (LFFE), Persan Beaumont (LFPA), Etrepigny (LFFY), Mantes Chérence (LFFC), Saint-André-de-l'Eure (LFFD), Les Mureaux (LFXU), Pontoise Corneilles en Vexin (LFPT), La Ferté-Alais (LFFQ), Melun Villaroche (LFPM), Fontenay Trésigny (LFPQ), Meaux Esbly (LFPE), Le Plessis Belleville (LFPP).

(3) Par dérogation des dispositions énoncées en (2), les tours de piste pourront être autorisés par le détachement de liaison de l'armée de l'air et de l'espace présent sur les terrains suivants :

Persan Beaumont (LFPA), Pontoise Corneilles en Vexin (LFPT), La Ferté-Alais (LFFQ), Melun Villaroche (LFPM), Fontenay Trésigny (LFPQ), Meaux Esbly (LFPE), Le Plessis Belleville (LFPP).

(4) Activités véliplanes suspendues :

En raison des procédures d'alimentation des circuits d'attente avant le défilé et/ou sa répétition et de dislocations après le défilé et/ou sa répétition, les activités véliplanes sont totalement suspendues :

- en ZRT 1, 2, 3 et 4,

- dans les zones véliplanes LF-R 3100 Beynes, LF-R 3104 Mantes, LF-R 3106 Bailleau, LF-R 3103 Coulommiers, LF-R 3102 Compiègne et LF-R 3101 Buno.

(5) Toute activité est suspendue dans les zones LF-D 226 A Etampes Ouest, LF-D 227 A/B/C, LF-D 568 A/B Frileuse, LF-D 588 Vernon, LF-R 119 A/B Bouard, ZRT Beynes (cf Sup AIP 067/21). ainsi que les activités de treuillage n°889 Thoiry, 873 Vesly, 878 Lery-Poses, n°915 Quatremare et 916 Quittebeuf .

(6) Toute activité est suspendue dans les zones suivantes : LF-R35 A/B Toussus le Noble, LF-R 262 Enghien, LF-R 3107 Chavenay et voltige n°6203 Chavenay AD, LF-R 3109 La Ferté Alais et voltige n°6216 La Ferté Alais, LF-R 3110 Persan et voltige n°6204 Persan AD, LF-R 3111 Bievres et parachutage n°253 Bievres, LF-R 188 Saint Lubin de la Haye ainsi que l'activité de treuillage n°889 Thoiry.

(7) Toute activité est suspendue dans les zones LF-R 119 A/B Bouard.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant le 8 juillet 2021 :

Pour tout renseignement concernant la sûreté aérienne:

Commandement de la Défense aérienne et des Opérations aériennes

Brigade Aérienne de la Posture Permanente de Sûreté

Centre National des Opérations aériennes

Division DPSA

Base Aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun

BP19

69579 LIMONEST CEDEX

Tél. : +33(0)4.87.65.50.86 ou +33(0)4.87.65.52.36

A compter du 08 juillet 2021 :

Pour tout renseignement et dépôt d'intention de vol:

Cellule de coordination de l'activité aérienne (C2A2) : **à paraître par NOTAM**

Pour toute information sur les activités :

CDC (Centre de Détection et de Contrôle militaire) de CINQ MARS LA PILE (Chef contrôleur du CDC)

Tél : +33(0)2.47.96.28.63 ou +33(0)2.47.96.30.00 - Fax : +33(0)2.47.96.28.62